

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

On parle beaucoup ces temps-ci du «milliard de cohésion» qui devrait sortir des caisses de la Confédération pour tomber dans celles de l'Union européenne. Le Conseil fédéral, semble-t-il, espère qu'un «signe de bonne volonté» de 1,3 milliard de francs – un tout petit geste, vraiment! – permettra de faire avancer le dossier des bilatérales.

*On nous dit que «la Suisse veut verser 1,3 milliard de francs à l'Union européenne»¹. En réalité, ce n'est pas la Suisse, mais le Conseil fédéral et les europhiles du Parlement qui **veulent** lécher les bottes de Bruxelles.*

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a paraît-il annoncé, lors de sa visite en Suisse, qu'il n'était pas venu chercher un cadeau, compte tenu du caractère unilatéral et souverain de la décision prise par le Conseil fédéral. Mais il ne s'est engagé à rien en ce qui concerne la progression des négociations sur les bilatérales. Un don sans contrepartie, n'est-ce pas précisément la définition d'un cadeau? Qui ce personnage, dont la légitimité reste à démontrer, croit-il tromper?

Ce «non-cadeau» viendra s'ajouter au total de 1,3 milliard de francs déjà versé par les contribuables suisses depuis 2004 au profit des pays de l'Est qui ont été admis au sein l'Union européenne. Comme ce nouveau pactole sera «non offert» en l'espace de dix ans, et pour autant que nos conseillers fédéraux renoncent à faire du zèle, ce sont 2,6 milliards qui, aux alentours de 2027, viendront en déduction des sommes qu'on pourrait consacrer, par exemple, à la réforme des retraites. Chère Union européenne! Ses beaux yeux les font mourir d'amour!

Cette opération sera sûrement excellente pour la cohésion nécessaire à la survie de l'UE. Mais on voit déjà poindre au sein d'une partie de la population helvétique un mécontentement qui ne fera pas de bien à la cohésion confédérale.

Qu'importe! La présidente de la Confédération Doris Leuthard a eu droit à un bisou du président de la Commission européenne. Que ne ferait-on pas pour pareil bonheur!

Mariette Paschoud

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/9110412-la-suisse-versera-le-milliard-de-cohesion-a-l-union-europeenne.html>.

On devrait davantage lutter contre la bêtise

[Réflexion pour l'Avent et l'avant-Noël, alors que les chrétiens d'ailleurs bravent maintes violences pour célébrer la venue du Christ, tandis que ceux d'ici se font discrets pour ne pas choquer le clergé du laïcisme et des religions étrangères.]

Parmi les lieux communs qui ruissellent dans les conversations médiocres et sur les réseaux sociaux, il y a l'idée que les religions sont la cause des pires horreurs commises dans nos sociétés et qu'elles rendent leurs adeptes stupides, aveuglément dociles et inutilement méchants. S'il n'y avait plus de religions, les êtres humains du monde entier vivraient en paix et heureux...

Comment expliquer alors que des horreurs et des massacres aient été commis au cours de l'histoire au nom de la lutte contre les religions? Comment expliquer que les gens qui, aujourd'hui, s'expriment régulièrement contre les religions se révèlent, eux aussi, hargneux, méchants et intolérants? Et comment expliquer qu'on trouve dans chaque religion – à ce qu'il nous semble – des gens qui ont un comportement correct, respectueux et intelligent?

La réalité est que la bêtise et la méchanceté humaines n'ont *juste rien à voir* avec la religion. Celle-ci peut au mieux servir de catalyseur, de prétexte ou de point de fixation, mais elle n'est absolument pas indispensable à l'expression des mauvais penchants qui sommeillent, hélas, en toute âme humaine. Et tout le fiel déversé sur «les religions» – en réservant souvent une place prépondérante au christianisme, pour rester politiquement correct, ou pour régler ses comptes avec telle enfance malheureuse ou tel parent détesté – participe précisément de la bêtise et de la méchanceté humaines.

Plutôt que de lutter contre la religion, on ferait mieux de lutter contre la bêtise.

Pollux

L'opéra pour les ploucs

Après s'être moqué de son public pendant vingt-deux saisons, et après avoir constaté, ce qui me semble normal, la lente désaffection du public irrité des annulations de concerts sans remboursement, la direction du Festival d'opéra d'Avenches se recycle dans *l'Opéra pour les ploucs*.

En 2016, on avait décidé de supprimer l'édition 2017 au profit d'un festival biennal. La saison 2018 devrait inaugurer la nouvelle formule. Mais au lieu de

monter une œuvre lyrique complète, la direction a opté pour un florilège d'*airs célèbres* d'opéras.

Merveilleuse idée pour tuer le Festival.

Imagine-t-on un directeur de théâtre qui aurait l'idée saugrenue de mettre en scène des *citations* extraites des comédies du théâtre français, à raison de trois ou quatre répliques par œuvre, un bout du *Songe d'Athalie*, un extrait de la *Tirade des non merci*, quelques vers du *Cid*?

L'Opéra en fête qui est annoncé en juillet prochain à Avenches sera une bouillie pour les p loucs, ceux qui croient que la musique classique, c'est André Rieu, ou que Johann Strauss n'a composé que la marche Radetzky, ceux qui applaudissent après l'atterrissage de l'avion ou qui disent «Monsieur le Docteur» à leur médecin.

Un opéra est une œuvre. Certains sont d'accès plus aisé que d'autres. Certains ne se laissent apprivoiser qu'après plusieurs auditions. Certains requièrent quelques lectures préalables. D'autres charment dès la première audition et plaisent même aux adolescents qu'on avait dû traîner de force au théâtre et qui croyaient que l'opéra est une musique barbante pour vieillards caducs.

Le climat d'Avenches n'étant pas toujours clément, la direction du Festival avait pris l'habitude, en cas de pluie, de faire jouer quatre mesures à l'orchestre avant d'annuler la représentation, ce qui permettait d'éviter de restituer aux spectateurs le prix de leur place. Cette règle parfaitement inique n'a pas été pour rien, sans doute, dans la diminution, année après année, du nombre des courageux disposés à se faire tondre.

Pour 2018, la direction annonce fièrement qu'un dôme transparent protégera l'orchestre, de sorte que la représentation ne sera pas annulée en cas d'intempéries: seul le public se fera doucher. On espère que le bruit de la pluie sur le dôme n'empêchera pas d'entendre les instruments et les voix.

Mais finalement qu'importe? Les vrais amateurs d'opéras n'iront pas, de même qu'un véritable fin palais ne se contenterait pas, si on lui annonçait un dîner gastronomique, d'un apéritif dînatoire constitué de petits canapés arrosés d'un blanc du Mandement. Et c'est tant pis... ou tant mieux.

Claude Paschoud

L'anarchie par le droit

L'Occident a perdu ses repères au point de ne plus même reconnaître qu'il est devenu littéralement insensé. L'évolution de ses lois le prouve. En voici quelques exemples.

En prônant la liberté religieuse (et non pas seulement la liberté de l'acte de foi), il dissocie la vérité de la croyance de l'objet réel des croyances de cet ordre. Comme toutes les religions se contredisent, non sur des points accessoires, mais fondamentaux, les confondre toutes dans un même traitement juridique équivaut à nier que l'une puisse être vraie et les autres fausses à l'intérieur du monothéisme et dans le cadre d'une révélation certifiée divine. Si donc, même dans le cadre du monothéisme, il n'y a pas de vraie religion et une seule révélation d'un Dieu unique, il n'y a plus de religion du tout! La liberté religieuse moderne et occidentale n'a donc aucun sens pour l'esprit! La religion, quelle qu'elle soit, monothéiste ou non, révélée ou non, n'est plus qu'affaire d'opinion!

On percevra l'absurdité d'une telle erreur si l'on étend à la justice séculière un rôle analogue de l'opinion. Le crime de faux témoignage devient inconcevable. Un jugement n'aurait plus besoin d'être vrai pour faire autorité! Aucun recours ne pourrait plus corriger ce vice. Séparer la protection de la liberté de l'esprit du respect de la vérité, religieuse, ou séculière comme dans l'administration de la justice, revient donc à rejeter ce qui, pour le respect de la vie de l'esprit lui-même, est absolument nécessaire à sa valeur et à sa crédibilité.

Passons au domaine des mœurs. Le meurtre ne paraît plus devoir être un crime absolu. Le droit à l'avortement en limite l'objet, car le fœtus est incontestablement un être humain distinct du corps de la mère. Autoriser ce meurtre équivaut donc à reconnaître que l'on peut tuer un être humain sans raison puisque innocent! L'interdit européen de la peine capitale équivaut aussi à limiter la protection des victimes de meurtres, en exposant d'autres victimes à un plus grand danger pour leur vie. Cette lâcheté n'a rien d'humaniste. Elle se rapproche plutôt d'une forme inhumaine d'indifférence.

Le mariage est naturellement lié à la procréation. De sa nature, il exige une stabilité pour le bien des enfants. Dénaturer cette institution en l'appliquant aux unions de même sexe bouleverse totalement le sens même de ce mot. Pareille évolution n'est qu'une imposture idéologique. Mais les lois modernes ne s'arrêtent pas là! Elles prétendent corriger ce défaut de nature par la PMA et l'adoption d'enfants par des paires homosexuelles. L'intégrité morale de ces enfants est, dans ce cas, déjà mise en péril, mais le législateur moderne ne recule pas devant des conséquences aussi monstrueuses et aliénantes.

Que de telles sociétés deviennent la proie de violences de plus en plus sauvages est donc parfaitement naturel. L'Occident s'autodétruit par le mépris qu'il inspire. Le terrorisme qui y sévit est d'abord et avant tout le fruit amer mais normal du mépris qu'il suscite. Quant au terrorisme extra-européen, il est, lui aussi, une conséquence de notre propre décadence. Voulons-nous un islam modéré et tolérant, ceci en dépit même des sourates du Coran? Commençons par le traiter en fausse religion que l'on tolère, sans jamais cesser de le démontrer publiquement à travers ses propres faiblesses et sa propre cruauté (songeons seulement à l'excision).

Tôt ou tard, les musulmans eux-mêmes comprendront nos critiques et nos discriminations dans le bon sens, c'est-à-dire comme un humanisme soucieux de la vérité morale et religieuse. Mais c'est cela, précisément, dont les idéologues modernes ne veulent plus!

Michel de Preux

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Les sénateurs offrent un répit aux amateurs de foie gras.» Dites: «Les conseillers aux Etats offrent un répit aux amateurs de foie gras.»

On les en remercie, mais où donc nos bons journalistes ont-ils pris que l'Assemblée fédérale se compose d'un Conseil national et d'un Sénat?

Quand donc enverra-t-on valser une éducation à la citoyenneté fourre-tout, pour réintroduire de véritables cours d'instruction civique?

Le pinailleur

Prolonger la vie

C'est curieux: ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, on ne cesse de nous dire que le vieillissement de la population est une source de coûts, d'ennuis et de sacrifices divers, mais, paradoxalement, on ne cesse de chercher des moyens de prolonger toujours davantage la vie des gens. Des chercheurs réalisent sur l'espérance de vie des études, internationales ou non, et des journalistes rendent gravement compte des résultats «scientifiques» de ces enquêtes.

Selon une recherche portant sur six cent mille personnes, il appert, paraît-il, que chaque année d'études universitaires prolonge l'espérance de vie d'un an envi-

ron, «avantage» dont ne bénéficient pas les fumeurs – apparemment, le simple fait de fumer, indépendamment du nombre de cigarettes, suffit à annuler l’effet bienfaisant des hautes études. Quant aux gens en surpoids, ils doivent savoir que chaque kilo perdu prolonge leur vie de deux mois seulement. Après tout, ce n’est déjà pas si mal, surtout si les intéressés sont vraiment très lourds et s’y prennent de bonne heure!

Si on comprend bien, le non-universitaire, le fumeur et le maigrichon n’ont aucune chance d’augmenter leur espérance de vie, a fortiori s’ils réunissent ces trois particularités.

Il faut remédier à cela, au nom de l’égalité.

L’école s’y emploie, qui promeut avec énergie l’égalité des chances d’accéder à l’université.

Il ne reste plus qu’à interdire la fumée sous peine de sanctions draconiennes et à contraindre les gens à prendre du poids pour pouvoir en perdre. Une ou deux petites lois fédérales devraient venir à bout du problème.

Reste la question des moyens financiers, inégalement répartis dans nos sociétés.

Mais si on fait en sorte d’empêcher que «les personnes bien formées et riches [aient] plus facilement accès aux installations sportives, [soient] plus soucieuses de leur santé et [aillent] plus souvent voir un médecin»¹, on supprimera aisément le vieillissement à deux vitesses qui empoisonne notre monde égalitaire.

On pourrait aussi, plus simplement, renoncer à de coûteuses recherches, qui ne servent à rien.

M.P.

¹ *20 minutes* du 6 décembre.

En direct de la Catalogne occupée

Dans mon dernier article, j’avais laissé la Catalogne dans l’incertitude, avec les deux dirigeants des grandes organisations indépendantistes, ANC et Omnium, sous les verrous, et le gouvernement catalan en quête d’une médiation internationale qui n’avait pas l’air de vouloir se produire.

Depuis lors, les choses ne sont pas allées en s’améliorant. En désespoir de cause et afin de répondre aux attentes des électeurs qui avaient bravé les matraques le

1^{er} octobre, la majorité indépendantiste du gouvernement catalan procédait le 27 octobre à la déclaration unilatérale d'indépendance.

Dans le même temps, le gouvernement espagnol du *Partido Popular* utilisait sa majorité absolue au Sénat pour faire valider son intervention dans la *Generalitat* et prendre les rênes de la Catalogne, jetant au passage la moitié du gouvernement de Carles Puigdemont en prison et lançant un mandat d'arrêt international contre l'autre moitié, dont le président, exilée à Bruxelles.

Le président du gouvernement espagnol Mariano Rajoy devenait ainsi de fait le nouveau président de la *Generalitat*, mais il décidait de déléguer cette tâche à l'abominable Soraya Sáenz de Santamaria. La Catalogne se retrouvait donc ainsi dans la curieuse situation d'être dirigée par les membres d'un parti qui représente une force politique mineure dans la région. Fort heureusement, de nouvelles élections autonomes sont convoquées pour le 21 décembre et la campagne a commencé.

Afin de démontrer une fois encore à l'Union européenne l'importance de l'affaire, l'ANC et Omnium organisèrent le 8 décembre un déplacement massif à Bruxelles, afin d'apporter soutien et visibilité au président en exil. Quarante-cinq mille Catalans firent le déplacement de deux mille kilomètres pour défiler pacifiquement durant quelques heures dans les rues de la capitale belge. L'affluence fut telle que le parcours du cortège dut être modifié; une fois encore sans le moindre incident.

Le commentaire du porte-parole de l'UE Frans Timmermans qui, à la suite de la manifestation disait « (...) si vous n'êtes pas d'accord avec la loi, vous pouvez la contester ou vous organiser pour la changer. Par contre, il n'est pas permis dans l'Etat de droit d'ignorer la loi ou d'utiliser une expression démocratique pour l'ignorer», me fait sauter au plafond. D'une part, M. Timmermans démontre ignorer la réalité des procédures espagnoles, qui ne permettent pas de s'organiser au niveau d'une communauté autonome pour changer la *Carta Magna* du pays. Et d'autre part, on voit combien les politiciens professionnels finissent par se déconnecter de leur rôle premier, qui est d'être les représentants de leurs concitoyens, pour devenir des faiseurs de lois, à un point tel que certains se croient au-dessus de ces lois et les violent sauvagement pour leur profit personnel. L'expression démocratique est la forme première de la volonté d'une communauté de changer les règles et c'est donc la meilleure des raisons pour ignorer une loi déconnectée des réalités.

Nous verrons quels seront les résultats qui sortiront des urnes le 21 décembre prochain, mais si, comme certains sondages le laissent entrevoir, les indépendan-

tistes renforcent leur majorité au Parlement catalan, la communauté internationale ne pourra pas continuer à se cacher derrière le légalisme formel cher à Mariano Rajoy, et devra une fois pour toutes faire un travail de médiation, afin que soit trouvée une solution politique et consensuelle à la question catalane.

Michel Paschoud

Justice

Un paysan saint-gallois accusé d'avoir ajouté de l'eau au lait qu'il livrait à une fromagerie a été condamné à des jours-amendes avec sursis.

Si j'en crois mon quotidien gratuit habituel, «l'indélicat n'ait avoir lui-même trafiqué ses livraisons»¹.

Malheureusement pour lui, «ses déclarations n'ont toutefois pas convaincu la procureure».

Cependant, cette dernière ne devait pas être trop sûre de son affaire, puisque, «faute de preuves accablantes», le condamné n'a été puni que de cent vingt jours-amendes à trente francs avec sursis.

On ne le répétera jamais assez: une preuve sert à établir la vérité au-delà de tout doute. Elle n'a pas à être accablante, évidente ou formelle. Elle existe ou elle n'existe pas. En l'occurrence, la magistrate s'est fondée sur sa conviction. Cependant, elle n'a pas été trop méchante, car on ne sait jamais. Le doute profite un tout petit peu à l'accusé quand même. Mais il faut le condamner malgré tout, même légèrement, car il est peut-être coupable.

Cette manière de procéder est lamentable.

La justice file du mauvais coton. Entre les condamnations fondées, faute de preuves, sur l'intime conviction des juges – qui, autant qu'on sache, sont sujets à l'erreur comme tout le monde – ou le principe selon lequel mieux vaut un innocent en prison qu'un coupable en liberté, l'arbitraire s'installe dans les tribunaux.

Il faut en revenir à l'acquittement faute de preuves et se convaincre de nouveau que mieux vaut un coupable en liberté qu'un innocent en prison.

M.P.

¹ *20 minutes* du 6 décembre.

Présomption de vérité

Sous le titre *La présomption de vérité*, un lecteur de **24 heures** écrivait récemment: *Ces affaires de harcèlement ne laissent pas forcément de traces matérielles (surtout après plusieurs années), les témoins sont rares (ou peu enclins à témoigner) et les aveux plus rares encore. Dans ces conditions, pourquoi ne pas admettre, sous certaines conditions, une présomption de vérité?*

On admet qu'en ces matières la présomption d'innocence, qui est la règle en droit pénal, entraîne pour la dénonciatrice ou la plaignante une présomption (réfragable) de mensonge, qui lui est difficilement supportable si ses allégations sont véridiques.

Mais celle qui se plaint d'avoir été tripotée il y a quinze ou vingt ans, qu'espère-t-elle de cette révélation tardive? A qui fera-t-on croire que la starlette rejoint un producteur dans sa chambre d'hôtel sans mesurer les risques pour sa vertu ou les chances pour sa carrière professionnelle? Et si les relations ont été imposées, pourquoi s'en plaindre aujourd'hui seulement? Si la parole «se libère» comme disent les harpies, pourquoi les attouchements dénoncés seraient-ils plus plausibles aujourd'hui qu'il y a vingt ans, soit dix minutes après avoir été subis?

Parmi les critères qui devraient faire admettre, selon M. Pierre Zweiacker, le lecteur de **24 heures**, la présomption de vérité en faveur de la dénonciatrice, figure le fait que *la victime n'a jamais eu, avec son harceleur, de contentieux ou de rivalité qui laisserait soupçonner une vengeance, qu'elle ne souffre pas de mythomanie ni d'aucun trouble psychique, et qu'en outre elle ne manifeste pas d'animosité générale à l'égard de la gent masculine...*

Cela fait tout de même de sérieuses restrictions à l'admission d'une présomption de vérité. On n'est pas prêt à abandonner la présomption d'innocence, qui est la règle en droit pénal, ou de renverser le fardeau de la preuve, qui incombe au demandeur en droit civil, et c'est tant mieux.

Car les plaintes d'une petite secrétaire anglaise, quatorze ans après que son chef lui a caressé le genou, en disent plus sur la psychologie de cette pétasse que sur le sexisme de son ministre.

Le conseiller national Yannick Buttet est pris dans une tourmente médiatique à la suite d'un incident insignifiant dans le jardin de son ex-maîtresse. Plusieurs dames ont profité de la médiatisation de cette affaire pour apporter leur petit crachat, pieusement reproduit dans la presse de boulevard. On apprend que, lorsqu'il a trop bu, M. Buttet fait preuve de grossièreté à l'endroit des femmes. C'est très vilain, mais je ne parviens pas à trouver ce trait de caractère plus déplorable que

l'exquise courtoisie avec laquelle Mme Leuthard offre plus d'un milliard de francs à l'Union européenne pour encourager l'invasion allogène, ou la délicieuse urbanité de M. Schneider-Amman, qui annonce la mort programmée des agriculteurs.

C.P.

Bricoles

Bonne idée

L'Union européenne a établi une liste noire de dix-sept paradis fiscaux situés hors de ses frontières – évidemment! – et une «liste grise» de quarante-sept pays qui sont censés bien se conduire en matière fiscale, mais qui continuent à faire l'objet d'une surveillance.

La Suisse en fait partie. Comme c'est pénible!

Peut-être l'autorité fédérale pourrait-elle débloquent un autre petit milliard histoire de s'attirer la bienveillance et la mansuétude de ses surveillants.

Mariage pour tous

A partir du 1^{er} janvier 2019 au plus tard, les couples homosexuels d'Autriche pourront se marier. La Cour constitutionnelle autrichienne estime que cette mesure se justifie par l'égalité et l'interdiction de la discrimination.

On se garde de le préciser, mais les critères retenus par la Cour constitutionnelle entraînent automatiquement le droit pour tous les couples d'avoir des enfants et, par conséquent, la possibilité de recourir à la procréation médicalement assistée pour les dames et à la gestation pour autrui, comme on nomme élégamment le recours aux mères porteuses, pour les messieurs; sans parler, naturellement, du droit d'adopter et pas seulement les éventuels enfants des «conjoints».

Sinon, où seraient l'égalité et l'interdiction de la discrimination?

Quant aux enfants issus de ces manipulations, personne ne s'en préoccupe. Il faudra bien qu'ils s'y fassent, puisque leurs deux mamans ou leurs deux papas seront contents.

Gratuité

On pouvait lire, dans *20 minutes* du 28 novembre, deux nouvelles intéressantes. On nous annonçait, d'une part, que le député genevois Eric Stauffer lançait une initiative pour créer une caisse maladie cantonale gratuite. On nous signalait,

d'autre part, que le *Jura-Pass*, carte qui permet aux touristes séjournant dans le canton du Jura d'emprunter les transports publics gratuitement, serait pérennisé.

Fort bien. Mais il faudra bien que quelqu'un paie pour ces cadeaux.

Dans le premier cas, c'est l'impôt, comme d'habitude, qui rendrait possible l'opération «gratuite». Dans le second, le transport «gratuit» sera financé par l'augmentation du montant de la taxe de séjour.

On pourrait peut-être arrêter de parler mensongèrement de gratuité à des fins électorales ou publicitaires.

Dissipation

Il paraît que le bruit qui règne dans la salle du Conseil national est comparable à celui d'une route fréquentée.

Si c'est vrai, cela nous donne une assez bonne idée de l'attention que portent nos députés aux orateurs qui s'expriment et de l'intérêt que suscitent chez eux les dossiers qu'on leur soumet.

Cela explique probablement aussi pourquoi les conseillers nationaux n'entendent pas la voix de la population.

Idolâtrie

Johnny Halliday est mort. C'est bien triste.

Mais cela justifiait-il que les foules, dont un président de la République française en exercice et deux «ex», se comportent comme si l'«idole des jeunes» – quelque peu décatie – avait sauvé la patrie ou rendu à la France sa grandeur perdue? Qu'avait d'un «grand Français» ce chanteur doté d'un pseudonyme anglo-saxon et qui, comme tant d'autres, avait fait son possible – on le comprend, d'ailleurs – pour «optimiser» son budget fiscal?

D'autres que lui auraient mérité ou mériteraient des funérailles quasi nationales, avec tout ce que cela implique de coûts de sécurité assumés par les contribuables français, indépendamment de leurs goûts artistiques personnels.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait pour Barbara? Le fera-t-on pour Charles Aznavour?

Autre départ

Le dictateur Mugabé, qui peut s'enorgueillir d'avoir, en trente-sept ans de pouvoir, ruiné le pays prospère qu'avait été la Rhodésie du Sud, a quitté le pouvoir.

Il n'est pas certain que son successeur fera mieux que lui.

En tout état de cause, il ne sera pas trop à plaindre, puisque, selon la rumeur, il bénéficie d'une confortable indemnité de départ de plusieurs millions d'euros, sans compter quelques menus avantages, dont le moindre n'est pas son immunité totale.

Dame! Ce vieux tyran était tout de même un grand serviteur de l'Etat! On ne peut pas le laisser mourir dans la misère ni l'envoyer en prison. Ce serait contraire aux droits de l'homme, qu'il a défendus avec tant de zèle et de persévérance.

M.P.

Remerciements

Voici que s'achève la deuxième année du *Pamphlet* en ligne, qui est aussi la quarante-septième de notre périodique.

Nos lecteurs ont été nombreux à comprendre que leurs dons étaient indispensables à la survie du journal.

Leur libéralité nous permet d'envisager l'avenir avec confiance et nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui nous ont manifesté concrètement leur amitié et leur désir de nous voir poursuivre la publication du *Pamphlet*.

Joyeux Noël et bonnes fêtes à nos généreux donateurs, ainsi qu'à tous nos abonnés.

Réd.

Le Pamphlet

Case postale 998

1001 Lausanne

Courriel: courrier@pamphlet.ch

ccp:10-25925-4

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ISSN 1013-5057